



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

Première Commission

1^{ère} séance plénière

Judi 29 septembre 2022, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Pieris (Sri Lanka)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 5 de l'ordre du jour

Élection des bureaux des grandes commissions

Élection du Président et du Bureau de la Première Commission

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter très chaleureusement la bienvenue à toutes les délégations.

Les délégations se souviendront que le 7 juin, la Commission a élu S. E. M. Magzhan Ilyassov, de la République du Kazakhstan, à la présidence de la Commission pour la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale (voir A/C.1/76/PV.19). Dans une note en date du 6 septembre 2022, la Mission permanente de la République des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Présidente du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, a informé le Secrétariat de la décision du Gouvernement kazakhstanais de retirer la candidature de l'Ambassadeur Ilyassov au poste de Président de la Commission. Conformément à l'article 105 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai été désigné pour présider la présente séance jusqu'à ce que la Commission élise un nouveau président.

Les délégations se souviendront en outre que, conformément à la résolution 72/313,

du 17 septembre 2018, le Président de la Commission doit être désigné par le Groupe des États d'Asie et du Pacifique. À cet égard, le Secrétariat a été informé que le Groupe a convenu de nommer S. E. M. Mohan Pieris, Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies, au poste de Président de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) pour la soixante-dix-septième session.

L'Ambassadeur Pieris a été nommé Représentant permanent en janvier 2021. Il était Président de la Cour suprême de Sri Lanka et, avant cela, il a occupé le poste de Procureur général. Il a apporté des contributions remarquables dans le domaine universitaire et en matière d'élaboration des politiques à Sri Lanka, ce qui lui a valu de nombreuses récompenses dans le domaine juridique. L'Ambassadeur Pieris possède une vaste expérience s'agissant de travailler avec l'ONU et au sein de l'ONU, notamment au Conseil des droits de l'homme et sur les questions de désarmement.

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidat du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, puis-je considérer que, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et à la pratique établie, la Première Commission décide de ne pas procéder à un scrutin secret et d'élire par acclamation l'Ambassadeur Mohan Pieris, de Sri Lanka, Président de la Première

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Commission pour la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je déclare donc l'Ambassadeur Mohan Pieris, de Sri Lanka, élu par acclamation à la présidence de la Première Commission pour la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. Au nom de toutes les délégations, je félicite chaleureusement l'Ambassadeur Pieris de son élection. Je suis certain qu'il pourra compter sur l'appui et la coopération de toutes les délégations dans l'exercice de son mandat à la tête des travaux de la Première Commission à la présente session.

J'invite à présent l'Ambassadeur Pieris à la tribune pour présider la séance.

Le Président assume la présidence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie infiniment tous les États Membres pour le privilège et la distinction qu'ils ont accordés à mon pays et à moi-même en m'élisant à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale, qui est très importante. Je suis en effet honoré et profondément redevable à tous les Membres de la confiance qu'ils ont placée en moi. Je tiens à assurer toutes les délégations que je ferai de mon mieux pour m'acquitter de mes responsabilités et faire en sorte que nos travaux soient menés efficacement et nos efforts couronnés de succès. J'espère que nos délibérations seront guidées par un esprit de consensus et de compréhension.

Je tiens à remercier l'Ambassadeur Magzhan Ilyassov, du Kazakhstan, de son rôle moteur dans la conduite des travaux préparatoires de la présente session de l'Assemblée. En tant que son successeur, je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec les autres membres du Bureau, à savoir M. Nazim Khaldi, de l'Algérie, M. Daniel Roethlin, de l'Autriche, M. Marcelo Zambrana Torrelío, de l'État plurinational de Bolivie, et M^{me} Szilvia Balázs, de la Hongrie.

Je tiens également à saluer le concours que nous a apporté le Secrétariat, à savoir le Bureau des affaires de désarmement et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Avant d'en venir aux questions à l'examen, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres de la Commission en adressant mes félicitations à l'Ambassadeur Omar Hilale, du Maroc, pour l'efficacité et l'habileté avec lesquelles il a dirigé les travaux de la

Première Commission à sa soixante-seizième session. Je tiens également à rendre hommage aux autres membres sortants du Bureau, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour assurer le succès de ladite session.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission est saisie du document A/C.1/77/1, dans lequel figure la liste des 22 questions qui lui ont été renvoyées par l'Assemblée générale à sa troisième séance plénière, tenue le 16 septembre (voir A/77/PV.3).

La Commission est également saisie des documents publiés sous les cotes A/C.1/77/CRP.1 et A/C.1/77/CRP.2. Le document A/C.1/77/CRP.1 comprend le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour 2022. Le document A/C.1/77/CRP.2 contient un projet de calendrier indicatif pour les débats consacrés à telle ou telle question dans le cadre de l'approche thématique adoptée en ce qui concerne les points de l'ordre du jour intéressant le désarmement et la sécurité internationale.

Avant que nous n'examinions successivement ces documents, je souhaite, si la Commission me le permet, appeler l'attention des membres de la Commission sur les règles et recommandations pertinentes énoncées par l'Assemblée générale concernant les travaux des grandes commissions, qui figurent dans le rapport du Bureau publié sous la cote A/77/250.

Afin d'utiliser au mieux le temps et les services mis à la disposition de la Commission, j'entends, avec la coopération et le concours des membres, ouvrir nos séances à 10 heures et 15 heures précises. De même, je lèverai les séances à 13 heures et 18 heures précises. Je demande donc à tous les orateurs et à toutes les oratrices, en particulier aux trois premiers orateurs inscrits sur la liste pour chaque séance, de bien vouloir être présents dans la salle à l'heure dite. À cet égard, j'espère sincèrement que toutes les délégations feront un effort tout particulier à la présente session pour permettre à la Commission de maintenir, voire d'améliorer, ses résultats en matière d'utilisation des services et installations de conférence.

Je tiens à rappeler aux membres que l'Assemblée a décidé de maintenir à la présente session la pratique consistant à lever l'obligation de quorum exigeant la présence d'un quart au moins des membres pour que la présidence d'une grande commission puisse déclarer ouverte une séance plénière et permettre le déroulement du débat. L'Assemblée a fait cette recommandation

étant entendu qu'une telle dérogation ne modifie en rien les dispositions des articles 67 et 108 de son règlement intérieur.

Pour en revenir à l'organisation des travaux de la Commission et aux questions qui lui ont été renvoyées, telles qu'elles figurent dans le document A/C.1/77/1, j'appelle l'attention des membres de la Commission sur ce qui suit.

Certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 89 de l'ordre du jour, portent sur la question dont traite le point 99 de l'ordre du jour, intitulé « Désarmement général et complet ». Je crois savoir que l'Assemblée doit encore déterminer la date de l'examen du rapport de l'AIEA. Une fois qu'elle sera fixée, elle sera communiquée aux membres de la Commission.

Le point 124 de l'ordre du jour, intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », est renvoyé à la Première Commission afin que ses méthodes de travail puissent faire l'objet d'un débat, et que son programme de travail provisoire puisse faire l'objet d'un examen et d'une décision à la prochaine session de la Commission, en 2023.

Le point 139 de l'ordre du jour, intitulé « Planification des programmes », est renvoyé à toutes les grandes commissions et à la plénière de l'Assemblée générale. L'objectif est d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi.

En ce qui concerne ces deux points de l'ordre du jour, les membres de la Commission sont invités à examiner une note du Secrétariat figurant dans le document A/C.1/77/INF/4, qui met en lumière les dispositions pertinentes des résolutions 75/325, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, et 76/236, sur la planification des programmes.

Passons à présent au projet de programme de travail et de calendrier de la Commission, tel que figurant dans le document A/C.1/77/CRP.1, qui est basé sur la décision 76/519, en date du 6 décembre 2021.

Comme indiqué dans le document A/C.1/77/CRP.1, la Première Commission débutera ses travaux de fond le lundi 3 octobre. Elle tiendra au total 28 séances et devrait achever ses travaux d'ici le 4 novembre, comme approuvé par l'Assemblée générale. Aucune séance officielle de la Commission ne sera prévue le

mercredi 5 octobre ni le lundi 24 octobre, car l'ONU marquera respectivement les fêtes de Yom Kippour et Diwali, qui sont des jours fériés au choix.

Conformément à la pratique établie avant la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19) et comme l'indique le projet de programme de travail pour la présente session, les travaux de la Première Commission se dérouleront en trois phases. La première phase concerne le débat général sur tous les points de l'ordre du jour, la deuxième phase consistera en un débat thématique sur des questions précises, et la troisième phase sera consacrée à la prise de décision sur tous les projets de texte proposés. En outre, la date du 13 octobre a été retenue pour l'organisation d'un débat sur les méthodes de travail de la Première Commission et sur la planification des programmes. Le 27 octobre, la table ronde commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales aura lieu. Je vais revenir brièvement sur ce à quoi nous devrions nous attendre à la présente session.

La première phase, le débat général sur tous les points de l'ordre du jour, se déroulera du 3 au 12 octobre, pour un total de huit séances, et la Commission se réunira toute la journée du 12 octobre. Par ailleurs, au cours du débat général, le Président de l'Assemblée générale prendra la parole devant la Première Commission, le mardi 4 octobre. À la fin du débat général, la Commission consacra la moitié d'une séance au moins, par exemple 90 minutes, aux déclarations de représentants et représentantes de la société civile, qui seront faites dans un cadre informel. Il convient de noter que le cadre sera informel, après quoi, les délégations pourront prendre la parole pour formuler des observations ou poser des questions aux orateurs et aux oratrices.

Afin d'utiliser au mieux le temps dont nous disposons pour le débat général, je propose que nous maintenions la pratique de la liste évolutive des orateurs et oratrices, laquelle est actuellement ouverte à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole. Comme les années précédentes, l'inscription sur la liste des orateurs et oratrices se fera via l'application eSpeakers du portail e-deleGATE. Je crois savoir que de nombreuses délégations se sont déjà inscrites sur la liste, et j'invite celles qui ont l'intention de prendre la parole mais qui ne se sont pas encore inscrites à le faire le plus rapidement possible. Comme indiqué dans le programme de travail, la liste des orateurs et oratrices pour le débat général

sera close le mardi 4 octobre à 18 heures. Je rappelle également à toutes les délégations inscrites sur la liste évolutive que cela signifie qu'elles doivent être prêtes à prendre la parole à tout moment, éventuellement une séance plus tôt qu'elles ne l'escomptaient initialement.

Afin d'utiliser le plus efficacement possible les ressources qui nous sont allouées, je prie instamment toutes les délégations de bien vouloir respecter le temps de parole fixé pour les déclarations, à savoir huit minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national et 13 minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom d'un groupe de délégations. J'encourage les participants à respecter ces limites de temps afin de répondre aux préoccupations légitimes exprimées par les délégations au fil des années à propos de la gestion du temps. Pour aider les représentants à cet égard, un signal sonore sera de nouveau utilisé, conformément aux modalités d'avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les délégations dont les déclarations sont relativement longues sont invitées à en prononcer une version abrégée et à en communiquer par écrit la version intégrale, qui sera publiée sur le portail eStatements.

Comme indiqué précédemment, le débat sur les méthodes de travail de la Première Commission et sur la planification des programmes aura lieu le jeudi 13 octobre. Conformément au paragraphe 16 de la résolution 76/236, dans l'éventualité où le Comité du programme et de la coordination ne pourrait pas formuler de conclusions ni de recommandations au sujet de tel ou tel sous-programme ou programme du projet de budget-programme, l'Assemblée générale ou sa grande commission ou ses grandes commissions chargées de l'exécution des mandats correspondants seront saisies dudit sous-programme ou programme au début de la session afin de faire part à la Cinquième Commission de leurs conclusions et recommandations y relatives dans les plus brefs délais, ou au plus tard quatre semaines après le début de la session, et lui permettre ainsi de les examiner en temps voulu. Le Comité du programme et de la coordination a recommandé, conformément à la résolution 76/236 de l'Assemblée générale, que cette dernière examine à sa soixante-dix-septième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes », le plan-programme relatif au programme 3 (Désarmement). La séance tenue par la Commission le 13 octobre fait suite à ce mandat. J'ai l'intention de présenter au Président de la Cinquième Commission un résumé des échanges sur le programme de désarmement à l'issue du débat.

De même, sur la base des retours formulés par les délégations, je résumerai, en ma qualité de Président, les principaux points soulevés par les membres de la Commission sur ses méthodes de travail pour les transmettre au Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Compte tenu de la programmation de la séance sur la planification des programmes et les méthodes de travail de la Commission pour la présente session, il y aura une séance de moins dans la deuxième phase de ses travaux, qui sera consacrée au débat thématique sur des questions précises et à la présentation et à l'examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission. Cette deuxième phase se déroulera du vendredi 14 octobre au jeudi 27 octobre et comprendra en tout 11 séances, la Commission se réunissant toute la journée les mardis 18 et 25 octobre. Conformément à la pratique établie de la Commission, le programme de travail pour le débat thématique est indiqué en détail dans le calendrier indicatif publié dans le document A/C.1/77/CRP.2.

Le 14 octobre, la Commission procédera à son échange de vues annuel avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement sur la suite donnée aux projets de résolution et de décision adoptés par la Commission à ses précédentes sessions et sur la présentation des rapports.

La table ronde commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales aura lieu le 27 octobre dans la matinée, et la Commission conclura son débat thématique le même jour, dans l'après-midi. Le projet de programme de la table ronde a été publié sous la cote A/C.1/77/CRP.3, et un exemplaire est disponible sur le site Web de la Première Commission.

Au cours de cette deuxième phase, la Commission examinera les domaines respectifs énumérés dans le calendrier et répartis selon les sept groupes de questions sur lesquels elle axe traditionnellement ses efforts durant cette phase de ses travaux, à savoir : armes nucléaires ; autres armes de destruction massive ; espace extra-atmosphérique (aspects relatifs au désarmement) ; armes classiques ; autres mesures de désarmement et sécurité internationale ; désarmement régional et sécurité ; et mécanismes de désarmement. Pour chacun des sept groupes de questions, nos travaux se dérouleront en deux parties. La première débutera de

façon officielle avec un invité ou un groupe d'invités, selon que de besoin, et sera suivie d'un débat officiel, fondé sur des questions-réponses, au cours duquel les délégations prenant la parole sont encouragées à poser des questions concises au lieu de lire des déclarations. La deuxième partie sera une séance officielle consacrée aux interventions des délégations, y compris la présentation des projets de résolution et de décision. Le document A/C.1/77/CRP.2, tel qu'il a été publié, indique toutes les tables rondes et séances d'information qui se tiendront au cours du débat thématique.

Compte tenu des contraintes de temps, seules les présidences des organes de désarmement dont les travaux sont terminés ou qui ont publié un rapport d'activité conformément à leur mandat présenteront un exposé cette année. Les autres présidences seront invitées à présenter leurs rapports l'année prochaine, une fois que leurs groupes respectifs auront achevé les travaux en vertu de leur mandat. Je crois savoir que certaines des déclarations de cette année seront préenregistrées afin de faciliter la participation des intervenants.

Le 25 octobre, la Commission organisera la traditionnelle cérémonie de remise des prix à la dernière promotion du programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement.

Les inscriptions sur la liste des orateurs et oratrices pour le débat thématique et pour la séance sur les méthodes de travail et la planification des programmes seront ouvertes le jeudi 6 octobre sur le portail e-deleGATE de la Première Commission.

Comme indiqué dans le programme de travail, la date limite des inscriptions est fixée au mardi 11 octobre, à 18 heures. Toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole pendant ce débat sont donc instamment priées de faire tout leur possible pour s'inscrire sur la liste avant cette date.

Les délégations qui prennent la parole pendant le débat thématique sont vivement encouragées à limiter la durée de leurs déclarations à cinq minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national, et à sept minutes lorsqu'elles s'expriment au nom d'un groupe de pays. Avec l'assentiment de ses membres, j'entends faire appliquer scrupuleusement ces limites de temps afin de permettre à la Commission d'achever ses travaux dans les délais prévus.

La troisième et dernière phase des travaux de la Commission, à savoir la prise de décision sur tous les projets de résolution et de décision, se déroulera du

vendredi 28 octobre au vendredi 4 novembre, soit un total de six séances. Comme indiqué dans le programme de travail, la date limite de dépôt des projets de résolution et de décision est fixée au jeudi 13 octobre à midi. Le respect de ce délai est important si nous voulons que tous les projets de texte soient publiés en temps utile dans les six langues officielles.

Les auteurs et coauteurs de projets de résolution ou de décision qui souhaitent organiser des consultations sur leurs projets sont invités à le faire le plus rapidement possible, afin de disposer de suffisamment de temps pour ces consultations. Le Secrétariat a instauré cette année un nouveau système permettant de réserver la salle de conférence en ligne. Compte tenu de la pandémie de COVID-19 qui se poursuit, les délégations pourront également, si elles le souhaitent, organiser des consultations informelles virtuelles, à condition de veiller à ce qu'elles ne coïncident pas avec celles qui figurent dans le calendrier distribué par le Secrétariat.

Compte tenu des enseignements tirés des travaux de la Commission au fil des années, notamment la nécessité de déterminer le plus tôt possible les incidences sur le budget-programme des projets de résolution et de décision dont elle est saisie, les délégations qui organisent des consultations sur les projets de texte sont invitées à se rapprocher des responsables du Bureau des affaires de désarmement, au Secrétariat, et de la Secrétaire de la Commission, qui leur donneront la marche à suivre. Dans le même temps, j'appelle une nouvelle fois l'attention de toutes les délégations sur les vues exprimées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en ce qui concerne l'utilisation de l'expression « dans la limite des ressources disponibles », comme indiqué dans le document A/54/7. En conséquence, on évitera d'utiliser cette expression dans les projets de résolution et de décision.

Une réunion d'information aura lieu immédiatement après la levée de la présente séance, au cours de laquelle de hauts fonctionnaires des Nations Unies seront disponibles pour fournir aux délégations des informations sur la procédure d'établissement des états des incidences sur le budget-programme. En outre, des éditeurs et éditrices de l'ONU feront une présentation sur le langage à employer et les pièges à éviter dans la rédaction de projets de texte. J'encourage les membres à participer activement à cette réunion.

Tous les projets de texte déposés et publiés en tant que documents à distribution limitée figureront, comme

de coutume, dans un document de séance et seront répartis entre les sept groupes de questions. Je rappelle aux délégations que pour figurer parmi les coauteurs d'un projet de texte publié, elles doivent s'en porter coauteurs avant la date limite de dépôt au Secrétariat. Je rappelle également aux délégations que cette année encore, le parrainage des projets de texte se fera par voie électronique, au moyen de l'application eSponsorship du portail e-deleGATE. La réunion d'information technique organisée aujourd'hui par le Secrétariat abordera également l'utilisation de cette application.

Durant la phase de prise de décisions, la Commission continuera de s'appuyer sur les documents non officiels publiés par le Secrétariat et contenant les projets de résolution et de décision sur lesquels elle sera appelée à se prononcer chaque jour. Le Secrétariat mettra quotidiennement à jour ces documents non officiels pour y faire figurer la dernière version des projets de texte sur lesquels la Commission devra se prononcer à chaque séance de cette phase de ses travaux. À ce sujet, je propose que la Commission maintienne la procédure suivie les années précédentes, consistant à classer les projets de résolution et de décision selon les sept groupes de questions. Toujours pendant cette phase de prise de décisions, un projet de programme de travail et de calendrier provisoires pour l'année suivante sera publié en tant que document de séance et distribué pour examen et suite à donner par la Commission.

Lorsque nous approcherons de la phase finale de nos travaux, de plus amples informations seront fournies sur la manière dont nous procéderons, notamment la note établie par le Secrétariat au sujet des règles de base régissant habituellement la prise de décisions sur les projets de résolution et de décision, publiée sur le portail e-deleGATE.

La liste des documents dont la Commission est saisie pour la présente session, y compris ceux déjà publiés ou à paraître, figure dans le document publié sous la cote A/C.1/77/INF/1. J'ai été informé que le rapport de la Conférence du désarmement sera publié à temps pour le débat thématique. Un autre document à paraître est une liste de participants, qui sera publiée sous la cote A/C.1/77/INF/2. Le module pour la liste électronique des participants a été déployé pour les grandes commissions à la soixante-dix-septième session. Les coordonnateurs au sein des missions permanentes devront soumettre les noms des participants dès que possible. Chaque Mission n'aura à présenter qu'un seul document pour toutes les grandes commissions pour la session en cours. Les

noms devront être communiqués avant la fin du mois d'octobre.

Le Département de la communication globale publiera des communiqués de presse quotidiens sur les travaux de la Première Commission, qui seront mis en ligne sur le site Web de l'ONU quelques heures après chaque séance.

La Commission va maintenant examiner le document A/C.1/77/CRP.1. Avant que nous nous prononcions sur ce document, des délégations souhaitent-elles faire des observations ou poser des questions sur les informations que je viens de fournir concernant l'organisation des travaux de la Commission pour la présente session ?

M. Shevchenko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection.

En ce qui concerne les questions d'organisation, nous tenons à ce que figure dans le procès-verbal de la présente séance le fait que la délégation russe rencontre toujours des problèmes liés à la délivrance de visas pour les États-Unis. Cela entrave considérablement notre travail. Nous rappelons que, en vertu de l'Accord de Siège de 1947, les États-Unis sont tenus de garantir le libre accès de tous les représentants officiels des États Membres, sans exception, au Siège de l'ONU, et de leur délivrer des visas sans frais et aussi rapidement que possible. En refusant de délivrer des visas aux représentants russes sous des prétextes fallacieux, Washington enfreint une nouvelle fois ses obligations.

Nous appelons le Secrétaire général et les responsables du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies à prendre les mesures qui s'imposent pour remédier à cette situation inacceptable.

Le Président : J'ai été informé que cette question a été soulevée au Comité des relations avec le pays hôte, qui traite de ces problématiques, et auprès du Secrétariat. Nous continuerons à faire usage de nos bons offices auprès des autorités du pays hôte et de l'Union européenne à ce sujet.

Puis-je considérer que la Commission souhaite procéder conformément au programme de travail et au calendrier provisoires publiés sous la cote A/C.1/77/CRP.1 ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de calendrier indicatif publié sous la cote A/C.1/77/CRP.2.

En l'absence de questions ou de commentaires, puis-je considérer que la Commission souhaite procéder conformément au projet de calendrier indicatif figurant dans le document publié sous la cote A/C.1/77/CRP.2 ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne les explications de vote et les droits de réponse, je rappelle la réunion sur les modalités d'organisation pour la Commission, organisée le 16 septembre, au cours de laquelle le Bureau, étant donné le nombre sans précédent de déclarations prononcées et de projets de proposition attendus cette année, a proposé d'adopter les mesures suivantes, à titre exceptionnel, sans que cela crée de précédent d'aucune sorte.

Premièrement, il est proposé que la durée des premières et deuxièmes déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse soit limitée respectivement à cinq minutes et à trois minutes. Comme par le passé, les déclarations faites en présentiel dans l'exercice du droit de réponse seront inscrites au procès-verbal et prononcées à la fin de chaque séance ou à la fin de la journée si deux séances doivent se tenir dans une même journée.

Deuxièmement, il est proposé que la durée des explications de vote soit limitée à cinq minutes. Le texte des déclarations plus longues peut être publié sur le portail eStatements pour mémoire.

Conformément à la décision prise par l'Assemblée le 16 septembre, sur recommandation du Bureau, la durée des motions d'ordre sera limitée à cinq minutes.

Puis-je considérer que la Commission souhaite procéder selon les modalités que je viens d'exposer ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Bureau a reçu une demande tendant à ce que la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Tatiana Valovaya, prenne la parole devant la Première Commission à sa soixante-dix-septième session. Après des consultations au sein de différents groupes régionaux, il est proposé que M^{me} Valovaya prenne la parole devant la Première Commission le mercredi 12 octobre, à la fin du débat général.

Puis-je considérer que la Commission décide d'entendre une allocution de la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : J'appelle une fois encore l'attention des membres de la Commission sur le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Élection des bureaux des grandes commissions », ainsi que sur l'alinéa a) de l'article 99 du Règlement intérieur, qui se lit comme suit :

« Toutes les grandes commissions élisent un président trois mois au moins avant l'ouverture de la session. L'élection des autres membres du Bureau prévue à l'article 103 a lieu au plus tard avant la fin de la première semaine de la session ».

À cet égard, l'Assemblée générale, dans sa résolution 72/313 du 20 septembre 2018, a décidé de définir la répartition des présidences des grandes commissions pour ses 10 prochaines sessions, c'est-à-dire de la soixante-quatorzième à la quatre-vingt-troisième session. Conformément à l'annexe à cette résolution, c'est le Groupe des États d'Europe orientale qui désignera la présidente ou le président de la Première Commission à la soixante-dix-huitième session, en 2023.

Compte tenu de cette disposition, je propose que la Première Commission examine ce point en mai ou en juin 2023, soit environ trois mois avant l'ouverture de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale.

En l'absence d'objection, puis-je considérer que la Commission souhaite procéder de cette façon ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à annoncer qu'il s'agit de la dernière séance de la Première Commission à laquelle participera M. Thomas Markram, Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement. Ce n'est un secret pour personne qu'il a apporté une précieuse contribution à la Première Commission et à d'autres réunions de l'ONU sur les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale, et je voudrais que la Commission l'approuve en guise de remerciement alors que nous lui adressons tous nos vœux.

Les membres de la Commission applaudissent M. Markram.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais citer Rudyard Kipling et dire à M. Markram que « Quelque chose avant la fin / Quelque œuvre fameuse peut encore être accomplie ». Nous comptons donc sur M. Markram pour rester parmi nous longtemps encore, à un titre ou à un autre.

Conformément à notre programme de travail et à notre calendrier, la Commission se réunira à nouveau le

lundi 3 octobre à 10 heures précises, dans cette même salle, et débutera ses travaux de fond par l'ouverture du débat général. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec tous les membres au cours des semaines à venir.

La séance est levée à 15 h 50.